



## Code d'Achat Durable Facilicom Belgium

### Code d'Achat Durable

La Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) est dans l'ADN de Facilicom Belgique, y compris toutes ses filiales, (ci-après dénommée "Facilicom"). En tant que société de services, nous considérons qu'il est de notre responsabilité de créer un impact positif. Ceci en rendant nos propres opérations plus durables et en s'engageant avec nos clients, partenaires et fournisseurs pour des initiatives sociales et durables tout au long de la chaîne.

La politique RSE de Facilicom repose sur trois piliers stratégiques, que nous associons aux Sustainable Development Goals (SDG's) des Nations Unies:

- prendre soin les uns des autres (SDG 1, 3, 8)
- œuvrer pour une société inclusive (SDG 1, 8, 10, 11)
- réduire l'impact sur le climat (SDG 8, 11)

En outre, Facilicom travaille selon les principes et directives suivants:

- "Les Dix Principes" comme formulé dans le Pacte mondial des Nations Unies
- La Déclaration universelle des droits de l'homme
- Les Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT/ILO).

Pour perpétuer cet élan de durabilité, Facilicom a élaboré un Code d'Achat Durable, qui comprend les règles et les principes de conduite auxquels Facilicom adhère, auxquels les fournisseurs doivent également s'engager et que les clients approuvent.

Le Code d'Achat Durable fait partie de tous les contrats d'achat (potentiels) entre le fournisseur et Facilicom, soit par le biais d'un accord signé entre le fournisseur et Facilicom, soit par une référence au Code. Le fournisseur est tenu de s'assurer que ses employés, fournisseurs, sous-traitants, entités liées et partenaires commerciaux comprennent et respectent le Code d'Achat Durable.

Les exigences contenues dans ce Code ne peuvent être utilisées par le fournisseur pour se soustraire à des exigences supplémentaires ou plus strictes stipulées dans le contrat. Les exigences du Code sont non exhaustives.

Les références aux "lois" dans le Code comprennent toutes les lois, réglementations, directives, règles, décrets et décisions gouvernementales applicables. En cas de conflit entre le Code et des lois ou règlements, c'est la conformité aux lois applicables qui prévaut.

*Code d'Achat Durable Facilicom Belgium\_FR\_20230929*

Noorderplaats 7 bus 1  
2000 Anvers | Belgique  
+32 (0)3 224 38 00  
BTW: BE 0427.858.090

## Les domaines d'application

### 1. Droits de l'homme et pratiques de travail équitables

#### 1.1. Travail des enfants et des mineurs

Facilicom et le fournisseur s'engagent à:

- Ne pas employer de personnes n'ayant pas atteint l'âge minimum légal d'admission à l'emploi et qui ne sont en aucun cas âgées de moins de 15 ans ou qui sont encore soumises à l'obligation scolaire à temps plein. Une exception est faite pour les formes réglementées de placement d'apprentis dans le cadre de leur formation, si l'employeur fournit un salaire minimum et/ou une formation et prend en compte leurs besoins éducatifs.
- Ne pas employer de travailleurs âgés de moins de 18 ans pour le travail de nuit et les heures supplémentaires, ainsi que pour des travaux dangereux, pénibles ou dangereux pour leur santé physique et mentale, leur sécurité et leur bien-être.

#### 1.2. Temps de travail

Facilicom et le fournisseur s'engagent à:

- Respecter l'ensemble des lois, réglementations et normes obligatoires (locales) applicables en matière des temps de travail et des régimes des congés.
- Veiller à ce que la prestation des heures supplémentaires ne soient effectuées que sur une base volontaire et conformément aux lois et réglementations nationales (sur le temps de travail).

#### 1.3. Salaires et avantages

Facilicom et le fournisseur s'engagent à:

- Verser des salaires et des avantages au moins conformes au droit du travail applicable.
- Rémunérer les employés conformément à toutes les exigences légales applicables en matière d'heures de travail, de rémunération, de congés de maladie, de congés parentaux et indemnités.
- Compenser les heures supplémentaires à un taux majoré ou conformément à la législation nationale, aux conventions collectives ou aux normes sectorielles.
- Rémunérer les employés à temps et les informer par écrit, à chaque période de paie, des salaires et avantages versés.

#### 1.4. Travail forcé et obligatoire

Facilicom et le fournisseur s'engagent à:

- Ne pas se rendre coupable des interdictions suivantes : travail forcé, travail obligatoire, servitude pour dettes, travail non volontaire ou exploitation du travail des prisonniers, esclavage et la traite des êtres humains.
- Respecter le droit des travailleurs de mettre fin à leur contrat de travail avec un préavis raisonnable et de quitter librement leur emploi après cette période de préavis.
- Ne pas exiger des travailleurs qu'ils remettent leurs documents d'identité, leurs permis de travail ou leurs dépôts de garantie à l'employeur.

#### 1.5. Liberté d'association et le droit de négociation collective

Facilicom et le fournisseur s'engagent à:

- Permettre à ses employés de s'associer librement, de former des syndicats et de s'engager dans des négociations collectives réelles.
- Veiller à ce que le regroupement n'entraîne pas de représailles, de discrimination, de harcèlement ou d'intimidation, qu'elle soit physique ou psychologique.
- Reconnaître les représentants élus du personnel.

Code d'Achat Durable Facilicom Belgium\_FR\_20230929

Noorderplaats 7 bus 1

2000 Anvers | Belgique

+32 (0)3 224 38 00

BTW: BE 0427.858.090

### **1.6. Liberté d'expression**

Facilicom et le fournisseur s'engagent à:

- Ne pas violer la liberté d'expression des employés et de la respecter.

### **1.7. Violence et harcèlement au travail**

Facilicom et le fournisseur s'engagent à:

- Le fournisseur doit interdire toute forme d'intimidation sur le lieu de travail, y compris les abus ou la discipline par des moyens physiques, les menaces d'abus physiques, le harcèlement sexuel ou d'autres formes de harcèlement et les abus verbaux.
- Le fournisseur devrait promouvoir la tolérance zéro à l'égard de la violence et du harcèlement.

### **1.8. Egalité, diversité et non-discrimination**

Facilicom et le fournisseur s'engagent à:

- Ne pas pratiquer ou tolérer la discrimination, la violence, le harcèlement pendant l'emploi, le processus de recrutement, les promotions, les résiliations de contrat et les récompenses sur la base de: la race, de la couleur, du sexe, de l'âge, de l'état civil, de la nationalité, de l'origine ethnique, du statut socio-économique, de l'état de santé, du handicap, de la situation parentale et/ou familiale, de la grossesse, de l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression sexuelles, de la religion, de l'opinion politique ou de l'appartenance à un syndicat.
- Garantir les droits personnels et professionnels de tous, y compris des femmes, des peuples indigènes et des minorités.
- Prendre des dispositions raisonnables pour permettre aux employés d'exercer leurs fonctions.

### **1.9. Engager ou déployer des forces de sécurité privées ou publiques**

Facilicom et le fournisseur s'engagent à:

- Veiller à ce que, s'ils ont recours à des forces de sécurité privées ou publiques, ils fournissent une instruction et une supervision adéquates pour prévenir la torture, les traitements cruels, inhumains ou dégradants, les atteintes à la vie et à l'intégrité physique et les violations de la liberté d'association et de la liberté syndicale.

### **1.10. Procédures de réclamation**

Facilicom et le fournisseur s'engagent à:

- Mettre en place une procédure de réclamation efficace permettant de déposer des plaintes anonymes, d'établir des rapports et de gérer ce qui précède. L'employeur veille à ce que les travailleurs aient accès à cette procédure de règlement des griefs et les informe et les forme à cette procédure et à son suivi.

## **2. Sécurité et la santé**

Facilicom et le fournisseur s'engagent à:

- Respecter toutes les lois et réglementations relatives à la sécurité, à la santé et à l'environnement (y compris RGPT, RGIE, CODEX, Vlarem, OMV, code environnemental, normes de qualité, etc.), telles qu'elles sont définies dans le document relatif aux exigences du SSQE (voir le site web [www.facilicom.be](http://www.facilicom.be)). Ceci pour son propre personnel ainsi que pour ses fournisseurs et sous-traitants.

*Code d'Achat Durable Facilicom Belgium\_FR\_20230929*

Noorderplaats 7 bus 1

2000 Anvers | Belgique

+32 (0)3 224 38 00

BTW: BE 0427.858.090

- Prendre des mesures conformément à la législation sur le bien-être (liste non exhaustive):
  - Prendre des mesures pour prévenir les accidents du travail, les dommages corporels et les risques d'incendie.
  - Identifier et évaluer les situations d'urgence et les incidents.
  - Assurer l'accès à l'assistance médicale.
  - Fournir des espaces de travail et des installations sanitaires appropriés et entretenus.
  - Fournir gratuitement des équipements de protection individuelle, des outils de travail, des vêtements, des solutions d'hygiène industrielle et d'ergonomie appropriés.
  - Assurer la protection et l'entretien appropriés des machines utilisées et/ou fournies.
  - Identifier, évaluer et contrôler l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Des mesures appropriées doivent également être prises et communiquées à tout moment.
- Détenir les permis, licences et enregistrements requis et faciliter leur obtention et/ou leur renouvellement (par exemple, le certificat VCA).
- Informer les employés des formations en matière de sécurité et de santé liées à leurs tâches spécifiques.
- Veiller à ce que les employés aient un bon équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie privée et prendre des initiatives pour le faciliter et l'améliorer.

### 3. Considérations environnementales

#### 3.1. Lois environnementales, permis, normes et reporting

Facilicom et le fournisseur s'engagent à:

- Respecter toutes les lois, réglementations et lignes directrices locales et fédérales applicables en matière d'environnement.
- Identifier les risques environnementaux le cas échéant.
- Respecter la législation relative au bien-être des animaux et aux émissions sonores.

#### 3.2. Efficacité des ressources, réduction des déchets et prévention de la pollution

Facilicom et le fournisseur s'engagent à:

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de CO2 dans leur chaîne de valeur et les contrôler pour déterminer l'empreinte carbone de l'entreprise.
- Contrôler et documenter la consommation d'énergie. Des efforts concrets doivent être faits pour améliorer l'efficacité énergétique, minimiser la consommation d'énergie et maximiser l'utilisation des (sources) d'énergies renouvelables.
- Minimiser l'utilisation des ressources rares (e.g. : les matières premières, l'eau et l'énergie), des produits chimiques et des substances dangereuses, et éviter les déchets. Des efforts concrets doivent être déployés pour analyser et améliorer la qualité de l'eau et de l'air ainsi que l'état des sols.
- Réduire au minimum les déchets et mettre en œuvre et communiquer en interne des procédures pour y parvenir, telles que la promotion de biens et services circulaires, de produits recyclés, réutilisables et certifiés.

#### 3.3. Biodiversité, utilisation des terres et déforestation

Facilicom et le fournisseur s'engagent à:

- Ne pas se rendre coupable de violation des droits de la terre, de la forêt et de l'eau.
- Ne pas procéder à des expulsions forcées de propriétaires (fonciers) et respecter la sécurité, la propriété et les droits de propriété intellectuelle des personnes.

*Code d'Achat Durable Facilicom Belgium\_FR\_20230929*

Noorderplaats 7 bus 1

2000 Anvers | Belgique

+32 (0)3 224 38 00

BTW: BE 0427.858.090

## 4. Éthique et intégrité professionnelle

### 4.1. Responsabilité financière

Facilicom et le fournisseur s'engagent à:

- Tenir des registres commerciaux et des comptes financiers précis conformément à l'ensemble des lois, règles et règlements applicables.

### 4.2. Anti-corruption et fraude

Facilicom et le fournisseur s'engagent à:

- Respecter toutes les lois et réglementations applicables en matière de fraude (fiscale) et de blanchiment de capitaux.
- Respecter toutes les lois et réglementations applicables en matière de concurrence, la cartellisation et de conflits d'intérêts.
- Interdire et combattre toute forme de corruption et de fraude. Une politique doit être mise en œuvre et communiquée pour traiter des questions telles que les cadeaux, les gratifications, les promesses et les services.

### 4.3. Propriété intellectuelle

Facilicom et le fournisseur s'engagent à:

- Respecter tous les droits de propriété intellectuelle.
- Développer des processus pour réduire le risque d'introduction de pièces et de matériaux contrefaits et de produits livrés.

### 4.4. Confidentialité des informations

Facilicom et le fournisseur s'engagent à:

- Garder en permanence la confidentialité des informations, quelles qu'elles soient, ne pas les partager avec des tiers ou les utiliser à leur propre profit, les utiliser uniquement dans le cadre des objectifs pour lesquels elles ont été fournies et mettre en œuvre des systèmes pour garantir cette protection des données.
- Prendre des mesures pour protéger les performances et les situations financières des parties commerciales.

### 4.5. Contrôles

Facilicom et le fournisseur s'engagent à:

- Respecter les sanctions commerciales et les embargos en place et imposés à ses activités.

### 4.6. Protocol des dénonciateurs

Facilicom et le fournisseur s'engagent à:

- Introduire un protocole de dénonciation efficace pour permettre des plaintes anonymes, des rapports et la gestion de ce qui précède. L'employeur garantit un accès approprié à cette procédure de plainte et informe sur cette procédure et son suivi.

Code d'Achat Durable Facilicom Belgium\_FR\_20230929

Noorderplaats 7 bus 1

2000 Anvers | Belgique

+32 (0)3 224 38 00

BTW: BE 0427.858.090

## Respect du Code d'Achat Durable

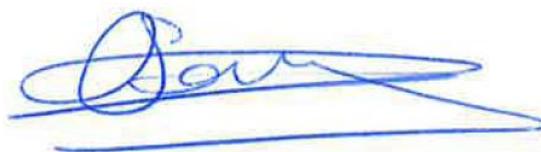
Facilicom veille au respect du Code d'Achat Durable tant au moment de la conclusion d'un partenariat avec un fournisseur, qu'au cours de ce partenariat. En cas de non-conformité avérée ou de violation de ce Code, Facilicom se réserve le droit d'enquêter et/ou d'inspecter physiquement les activités du fournisseur. Facilicom souhaite toujours entamer une concertation mutuelle afin de prendre les mesures appropriées. La constatation d'infractions graves, ainsi que l'adoption de mesures de suivi à la suite de la consultation, peuvent entraîner à la fin de la collaboration. Cela dépend des conditions contractuelles entre Facilicom et le fournisseur.

En signant ce document, Facilicom et le fournisseur acceptent d'appliquer le Code d'Achat Durable dans le cadre de votre future collaboration avec Facilicom.

### Facilicom Belgium



Kris Van Strydonck  
Directeur Général Facilicom Belgium



Fabrizio Santoro  
Directeur Business Control Facilicom Belgium

### Fournisseur

Nom de l'entreprise : .....

Numéro d'entreprise : .....

(Signature + date)

Nom et prénom du signataire : .....

Fonction du signataire : .....